

Les Templiers en Provence

Formation des Commanderies et répartition géographique de leurs biens.

AVANT-PROPOS

L'étude que nous présentons concerne les maisons du Temple situées dans le comté de Provence, le comté de Nice, le comté de Forcalquier, le Venaissin, la principauté d'Orange, les terres adjacentes, et exceptionnellement aussi quelques maisons voisines dont les dépendances se trouvaient à cheval sur les limites de ces Etats ou de ces terres.

Ces maisons ne formaient, à l'origine, qu'une partie de la grande commanderie provinciale dite « Province d'Aragon », laquelle s'élargit très vite, du reste, en Maîtrise d'Espagne et de Provence ou bien encore en Maîtrise de Provence et de certaines parties de l'Espagne, surtout à partir de 1143. La maîtrise ainsi définie englobait alors, outre la Provence et ces parties de l'Espagne, le Languedoc, le Roussillon, la Gascogne, la Guyenne, le Dauphiné... On y rattacha même l'Italie (en 1202). La Maîtrise de Provence tendait cependant de plus en plus vers son indépendance vis-à-vis de certaines emprises. Elle l'obtint, semble-t-il, aux environs de l'année 1235. Le frère qui en avait la charge commandait encore, à ce mo-

ment, sous l'autorité du maître en deçà des mers, l'ensemble des établissements que l'Ordre possédait dans les pays énumérés ci-dessus, à l'exclusion de l'Espagne, de l'Italie et du Roussillon. C'est dire que nous ne l'avons pas étudiée dans toute son étendue.

Il n'existe pas de mot, dans les archives que nous utilisons, pour désigner l'ensemble des maisons de Provence. Nous savons seulement que celles-ci étaient placées sous l'autorité d'un commandeur qui s'intitulait « maître en Provence » (formule la plus simple) ou « maître des maisons de Provence », etc... C'est pourquoi nous avons eu recours au terme commode de « maîtrise de Provence ». De même, nous avons appelé « maison préceptorale » ou « préceptorale » la commanderie dont le précepteur exerçait son influence sur un certain nombre de maisons voisines. Nous avons hésité à nous servir pour cela du terme de bailliage, qui n'est jamais employé, non plus, par les Templiers de Provence, et qui eût pu prêter à confusion avec d'autres subdivisions territoriales.

Une étude portant sur la maîtrise tout entière eût permis sans doute d'éviter certaines coupures arbitraires. Mais nous n'étions pas assez documenté sur la toponymie de tous les pays faisant partie de la maîtrise pour y situer avec suffisamment d'exactitude les diverses possessions de l'Ordre. Les difficultés que nous avons rencontrées sur ce point en Provence même, dans des lieux qui nous étaient pourtant assez familiers, nous ont mis en garde contre la vanité d'une telle entreprise. Le temps nous eût manqué aussi pour exploiter à fond la masse des actes relatifs à toutes les maisons de la maîtrise. Et le problème des limites ne s'en fût pas moins posé, sur un autre plan, la consistance et les contours de cette maîtrise ayant été soumis eux-mêmes à diverses variations. L'inventaire analytique des actes que nous avons utilisés comptant actuellement quelque 2200 numéros, la Provence nous a paru du reste à même de fournir à l'histoire du Temple, par ses propres sources, une contribution documentaire assez importante.

L'ouvrage doit comprendre quatre parties essentielles : 1) La formation des commanderies et la répartition géographique de leurs biens, 2) La nature de ces biens, localité par localité, 3) L'organisation, le personnel et la gestion des maisons, 4) Les difficultés et la fin de l'Ordre. Il sera suivi d'une liste analytique des actes mis en valeur et de plusieurs tables.

Dans la première partie, celle qui paraît ici, nous avons essayé

de montrer comment les Templiers établirent en Provence leur puissant réseau de commanderies et comment ils en élargirent les possessions, dans le cadre de chaque commanderie. Nous nous sommes ensuite efforcé de donner une vue d'ensemble de la répartition géographique desdites possessions.

Il nous a paru nécessaire — en l'absence de tout document précis sur l'affectation d'un certain nombre de biens à telle ou telle commanderie, et pour éviter des flottements — de rattacher provisoirement ces biens aux maisons les plus proches. Le lien de dépendance administrative d'une possession de l'Ordre était en effet logiquement conditionné, dans la plupart des cas, par sa position géographique. Mais il a pu y avoir — il y a eu quelquefois — des interférences entre les zones d'influence de plusieurs commanderies. En tout cas, ces rattachements ont toujours été signalés et le redressement, à la lueur de nouveaux documents, des erreurs de répartition que nous aurions pu commettre, ne modifierait pas sensiblement notre tableau d'ensemble; à moins bien entendu, qu'un apport massif de pièces d'archives inconnues à ce jour ne vienne heureusement contribuer à l'enrichissement de nos connaissances générales sur la question.

Notre travail a dû être fortement comprimé, en outre, pour des raisons d'économie, et la plupart des chapitres consacrés au mouvement d'expansion de l'Ordre autour de ses maisons se sont trouvés ramenés, de ce fait, à une simple énumération de noms de lieux. Une analyse substantielle, avec références précises, de tous les actes utilisés pourra suppléer, plus tard, dans une certaine mesure, à la carence qui en résulte, notamment au point de vue de la toponymie. En attendant, nous tiendrons volontiers notre documentation à la disposition de ceux qui voudraient avoir de plus amples renseignements sur la présence du Temple dans tel ou tel pays.

La liste des sources et la bibliographie critique des ouvrages consultés, qui formeraient à elles seules un imposant recueil, ont dû être de même réduites à leur plus simple expression.

Il nous faut encore signaler que l'exploitation d'un aussi grand nombre de documents n'eût pas été possible sans l'œuvre de défrichage préalablement accomplie par le marquis d'Albon, dont le Cartulaire manuscrit, encore qu'incomplet, sera désormais à la base de tous les travaux de quelque envergure entrepris sur le

Temple. Pour les imprimés nous mentionnerons plus spécialement : le Cartulaire de Richerenches (publié par Ripert-Monclar), le Cartulaire de Roaix (publié par U. Chevalier), une étude sur les Templiers d'Avignon (par E.-H. Duprat) et la remarquable Introduction que M. E.-G. Léonard a écrite pour la Collection d'Albon. Ce sont là, en effet, des ouvrages qui ont grandement facilité notre tâche.

SOURCES

(*Brèves références*)

MANUSCRITS

1. — ARCHIVES DEPARTEMENTALES :

— *Bouches-du-Rhône* :

Série B : 4, 10, 21, 142, 151 à 158, 293, 296, 320, 322, 324, 326, 336, 347, 348, 381, 389, 411, 417, 433, 437, 1069, 1121, 1126, 1161...

Série G : II G 4, 65; III G 6-10, 16-20; VI G 10.

Série H : (ORDRE DU TEMPLE) : 1 à 7 (Bulles), 8 (Privilèges), 9 (Divers), 10 à 46, 57, 88 à 91, 102, 106 à 113, 115-116, 118 à 124, 128 à 156, 163-164 (Commanderies).

(ORDRE DE MALTE) : 52, 69, 84, 107, 109, 123, 186, 704, 719, 790, 982, 793, 1080... — Codice diplomatico del sacro militare ordine Gerosolimitana...

(CARTULAIRES) : Saint-Victor, Silvacane.

— *Alpes-Maritimes* :

Série G : 192.

Série H : 516, 886, 1507 à 1515, 1520 (Commanderies).

— *Vaucluse* :

Série L : 21.

— *Gard* :

Série E : 227.

Série H : 39, 107, 183.

— *Isère* :

Série B : 3159...

— *Drôme* :

Séries G et H.

2. — ARCHIVES ET BIBLIOTHEQUES MUNICIPALES :

— *Arles* :

— Archives communales : Série GG : *Authentique du Temple de Saint-Gilles*; Authentique de la maison de l'Hôpital de Saint-Gilles; Authentique ou Cartulaire de Trinquetteille.

— Bibliothèque : Ms 159.

— *Marseille* :

— Archives communales : Série GG2 3, 29. Notaires : Pons Marin (1291), Cotaron (1251)...

— *Aix* :

— Bibliothèque Méjanes : Ms. 752, 753, 1042.

— *Avignon* :

— Bibliothèque : Ms. 2381, 2399, 2488 (Cartulaire de Richerenches), 2754 (Cartulaire du Chapitre de N.-D. des Doms).

— *Carpentras* :

— Bibliothèque : Ms. 512, 515, 553, 1816, 1845, 1856, 1859, 1882, 1958.

3. — BIBLIOTHEQUE NATIONALE :

— *Fonds latin* : 10125, 11018, 11082 (Cartulaire de Roaix).
Fonds Baluze.

— *Fonds latin* : (Nouvelles acquisitions) : 1 à 4 (Bulles), 5 à 17 (Commanderies), 64-68 (Règles), 70 (Index) :
Collection d'Albon; 1305, 1368, 1583.

4. — ARCHIVES NATIONALES :

— Série J : 312, 732 a.

— Série L : 238.

5. — DEPOTS ETRANGERS :

— *Vatican* :

— Registres (Honoré III, Honoré IV, Clément V).

— Registres d'Avignon : n° 305 (Interrogatoire des Templiers de Provence).

— Lettres de Benoit XII.

— Collectorie.

— *Naples* :

— Registres angevins : 20, 168.

— *Barcelone* :

— Archives des Ordres militaires : n° 309.
Etc.

IMPRIMES

1. — OUVRAGES OU ETUDES SPECIALEMENT CONSACRES AUX TEMPLIERS DE PROVENCE :

Raybaud (J.), *Histoire de la Province appelée de Provence qui était jadis de l'Ordre du Temple* (XVIII^e s., éd. 1904). — Chevalier (U.), *Cartulaire des Hospitaliers et des Templiers en Dauphiné* (Cart. de Roaix), 1875. — Ripert-Monclar (de), *Cartulaire de la Commanderie de Richerenches de l'Ordre du Temple*, 1907. — Raynaud, *Les Templiers dans les Alpes-Maritimes*, 1912. — Duprat (E.), *Notes et documents sur l'Ordre du Temple d'Avignon*, 1914-1915. — Durbec (J.-A.), *Les Templiers dans les Alpes-Maritimes*, 1937-1938 (Exploitation des manuscrits).

2. — OUVRAGES GENERAUX SUR LES TEMPLIERS :

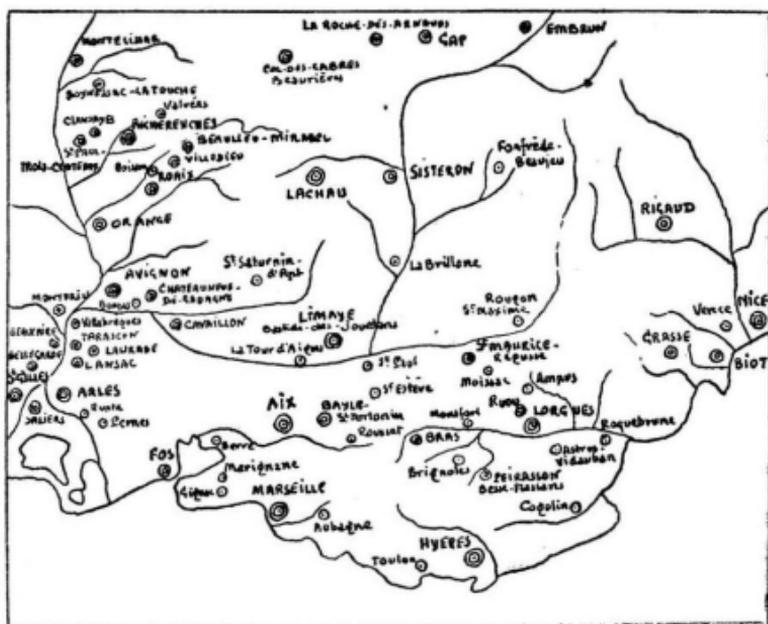
Albon (d'), *Cartulaire général du Temple*. — Curzon (de), *La Règle du Temple*. — Delisle (L.), *Mémoire sur les opérations financières des Templiers*. — Dessubré, *Bibliographie des Templiers*. — Finke (H.), *Papstum und Untergang des Templerordens*. — Léonard (E.), *Introduction au Cartulaire manuscrit du Temple* (Fonds d'Albon). — Lizerand, *Le dossier de l'affaire des Templiers*. — Michelet (J.), *Le procès des Templiers*. — Prutz (H.), *Entwicklung und Untergang des Templerherrenordens*. — Raynouard (J.-M.), *Monuments historiques relatifs à la condamnation des Chevaliers du Temple*. — Schottmuller (K.), *Der Untergang des Templerordens*. — Schnurer (G.), *Die Ursprungliche Templerregel*. — Trudon des Ormes, *Liste des maisons et de quelques dignitaires de l'Ordre du Temple*. Et parmi les articles de Revues, ceux de Boutaric, Langlois, Carrière, etc...

3. — OUVRAGES NON CONSACRES A L'ORDRE DU TEMPLE :

Albanès, *Gallia Christiana novissima* (tous les volumes). — Baluze (Dom), *Vitae paparum Avenionensium*. — Aubenas (R.), *Documents notariés provençaux du XIII^e siècle*. — Barthélemy (Dr L.), *Inventaire chronologique et analytique*

des chartes de la maison de Baux. — Benoit (F.), *Recueil des actes des Comtes de Provence... de la maison de Barcelone.* — Blancard (L.), *Iconographie des Sceaux et Bulles conservés... aux Archives départementales des B.-d.-R.* — Blancard et Grasset, *Inventaire des Archives départementales des B.-d.-R., série H.* — Bouard (A. de), *Actes et Lettres de Charles I^{er}, roi de Sicile, concernant la France.* — Bouche (H.), *Histoire chronologique de Provence.* — Boyer (L. A.), *Histoire de l'église... de Vaison.* — Columbi *opuscula.* — Chevalier (U.), *Inventaire des archives des Dauphins de Viennois.* — Cordouan, *Histoire de... Lorgues.* — Courtet (J.), *Dictionnaire géographique, archéologique et biographique de Vacluse.* — Courtois (R. de), *Testament... de Bertrand de Pellissier* (Bullet. Société Sc. et Lit. de Nice). — Delaville-Leroux, *Cartulaire général des Hospitaliers.* — Denis, *Hyères.* — Doublet (G.), *Recueil des actes des Evêques d'Antibes.* — Durante, *Histoire de Nice.* — Du Roure (Bon), *Authentique de... l'Hôpital de Saint-Gilles* (Rev. hist. Provence). — Encyclopédie... des Bouches-du-Rhône, T. XV (Monographies communales). — Feraud (J.-J.-M.), *Géographie historique des Basses-Alpes.* — Germer-Durand, *Dictionnaire topographique du... Gard.* — Gioffredo, *Storia delle Alpi marittime.* — Id., *Nicœa Civitas.* — Grasse (M^{re} de), *Histoire de la maison de Grasse.* — Isnard (M.-Z.), *Etat documentaire et féodal de la Haute-Provence.* — Lebrun (E.), *Essai... sur la ville de Brignoles.* — Ménard, *Histoire de Nîmes.* — Papon (Abbé), *Histoire générale de Provence.* — Prou (M.), *Les registres d'Honorius IV.* — Prou (M.) et Clouzot (E.), *Pouillés des provinces d'Aix, d'Arles et d'Embrun.* — Méry (L.) et Guindon (P.), *Histoire analytique et chronologique des Délibérations... du Conseil de la municipalité de Marseille.* — Mollat (G.), *Les Papes d'Avignon.* — Roman (J.), *L'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem dans les Hautes-Alpes.* — Villeneuve (de), *Statistique du département des B.-d.-R.* — Etc... (1).

(1) Nous avons surtout cité, en dehors des ouvrages consacrés aux Templiers de Provence, les auteurs qui ont exploité des documents de première main ou qui nous ont fourni une contribution originale.



I

Le réseau des commanderies
et maisons du Temple en Provence.

Signes conventionnels employés dans les diverses
cartes schématiques :

- ⊙ Commanderies importantes.
- ⊙ Commanderies.
- ⊙ Maisons annexes.
- Possessions diverses.

I

L'établissement des Templiers en Espagne et leur essor vers la Provence à travers le Languedoc

Dans l'état actuel de nos connaissances, le premier acte passé sur le continent européen en faveur des « pauvres chevaliers du Christ » se situe en Provence. Il s'agit d'un acte du 1^{er} juillet 1124 par lequel Guillaume « de Poitiers » leur constitue une rente sur l'église Saint-Barthélemy de La Motte, dans le diocèse de Fréjus. Mais ce n'était là qu'une manifestation isolée. Et l'on peut en dire autant de toutes les donations recueillies par Hugues de Paens et ses compagnons, entre 1125 et 1128, dans d'autres régions (Artois, Flandres, Anjou, Blésois, Vendée, etc...).

Par contre, dès que les frères du Temple eurent obtenu leur règle, en 1128, plusieurs d'entre eux furent chargés de collecter méthodiquement des aumônes dans différents pays de la chrétienté. Rien ne permet de penser que l'un de ces frères quêteurs s'établît alors en Provence. On a bien dit que Hugues de Paens lui-même reçut une église d'Avignon, le 29 janvier 1130, mais la chose est douteuse. Ce qui apparaît plus clairement, à la lecture des archives de l'Ordre, c'est qu'aussitôt après sa reconnaissance par le concile de Troyes celui-ci créa deux foyers de rayonnement assez importants, l'un au delà des Pyrénées, dans l'Aragon et la Catalogne; l'autre en deçà, dans le Languedoc.

Les Aragonais et les Catalans avaient besoin d'aide pour mener la lutte contre les Maures. Comment n'auraient-ils pas accueilli sur le champ une milice religieuse qui poursuivait le même but. De fait, les Templiers trouvèrent chez eux un climat propice à leur épanouissement. Ils y obtinrent des biens de toute nature et le comte de Barcelone, Raimond Béranger, que l'on voit figurer en tête de leurs bienfaiteurs, finit par entrer lui-même dans leur « société » (14 juillet 1130).

Même succès dans le Languedoc et les pays environnants où il s'agissait surtout de trouver une partie des moyens nécessaires à l'entretien des chevaliers employés contre les Maures au delà

des monts. Le frère préposé à cette région, Hugues Rigaud, parcourait en tous sens l'espace compris entre la haute Loire et les Pyrénées. On le trouve pour la première fois, en 1128, à Douzens, près de Capendu, dans la région de Carcassonne. En 1132 il apparaît successivement dans le Viennois (30 janvier), à Carcassonne (1^{er} avril), aux environs de Banyuls-sur-Aspres (3 octobre), au Puy (28 décembre), et ailleurs encore. Le comte de Toulouse facilita sa tâche en décidant, le 15 août 1134, que les Templiers pourraient acquérir librement des fiefs tenus pour lui, à quelque endroit que ce fût.

Hugues Rigaud passait quelquefois les Pyrénées pour se rendre au siège de la maîtrise d'Aragon. C'était l'un des membres les plus en vue de cette maîtrise. On le voit mentionné, en bonne position, dans plusieurs actes importants passés à Barcelone. Dans un acte du 3 janvier 1134, qui porte concession d'un château à l'Ordre, il est cité immédiatement après le frère Arnaud de Bedos qui, selon toute vraisemblance, remplissait alors les fonctions de commandeur provincial.

Tous ces faits sont moins étrangers à l'histoire du Temple en Provence qu'on ne pourrait le croire. En effet, Raimond Bérenger, comte de Barcelone, était en même temps comte de Provence, et le comte de Toulouse, maître du « marquisat » au nord de la Durance. Il est clair, en premier lieu, que les Provençaux ne pouvaient manquer d'être favorablement disposés à l'égard d'un Ordre que leurs souverains temporels protégeaient et encourageaient de si évidente manière. On peut penser, au surplus, qu'après avoir aidé les frères du Temple en Espagne et dans le Languedoc, ces derniers leur indiquèrent eux-mêmes le chemin de la Provence. En tout cas, l'acte du 15 août 1134 ouvrait aux Templiers l'accès du marquisat. Et c'est bien d'Espagne que ces derniers s'acheminèrent vers la Provence sous la conduite de leur chef, Arnaud de Bedos.

Arnaud de Bedos prit, semble-t-il, le chemin des écoliers et visita peut-être les biens acquis par Hugues Rigaud dans le Roussillon et le Languedoc. D'après des actes malheureusement imprécis ou perdus il aurait été du côté de Toulouse en juin 1134 et à Béziers en 1135. De là il emprunta sans doute les anciennes voies romaines de la Narbonnaise que l'Ordre avait du reste déjà jalonnées, ici et là, de possessions assez importantes. Nous ignorons

s'il rassembla lui-même, chemin faisant, quelques uns des biens qui devaient constituer le premier fonds de la future maison de Saint-Gilles, et à quel endroit il traversa le Rhône. Peut-être à hauteur de Saint-Paul-Trois-Châteaux où on le retrouve au début de 1136 et d'où il fonda, à Richerenches, du côté de Valréas, peu après, un établissement qui peut être considéré comme la maison-mère de toutes les commanderies provençales.

De toute évidence donc, la nouvelle institution des « pauvres chevaliers du Christ » n'eut, en Provence, de 1124 à 1136, ni maison organisée ni frères à demeure. Elle pouvait y compter sans doute, çà et là, quelques donateurs isolés — affiliés de la première heure — et tels ou tels de ses membres fondateurs avaient peut-être eu la possibilité, alors qu'ils traversaient le pays, pour se rendre en Terre Sainte, d'y recevoir quelques bienfaits. Mais les acquisitions ainsi réalisées ne répondaient certainement à aucune action coordonnée, tout au moins sur le plan local ou même régional.

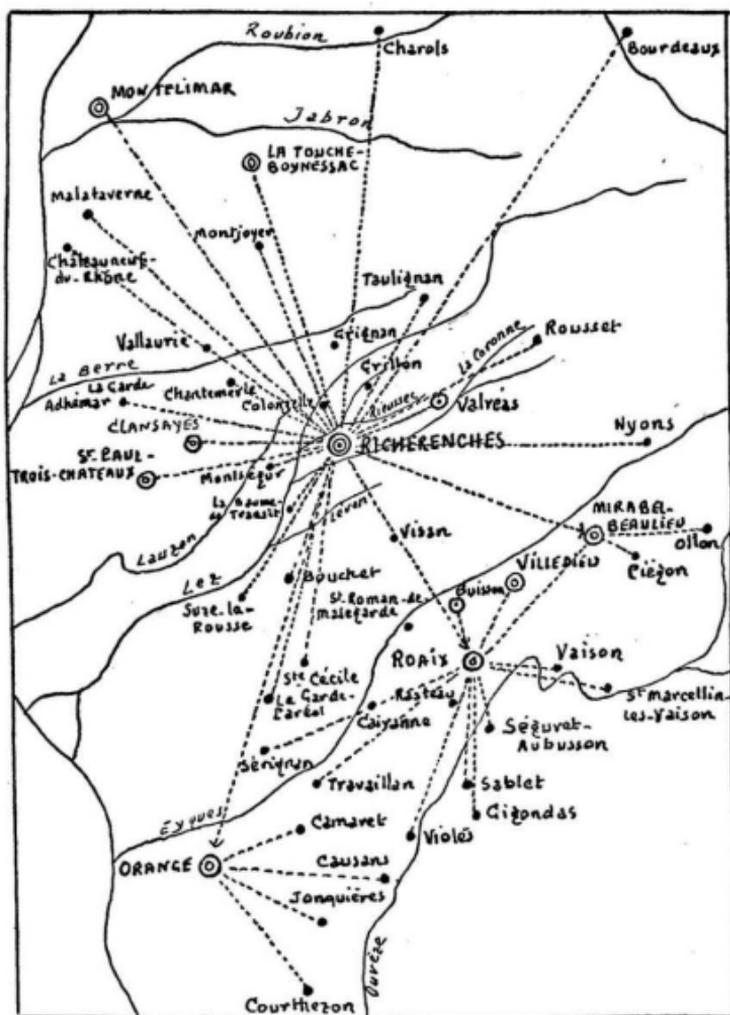
II

Les maisons situées au nord de la Basse-Durance

1) *Richerenches*

Le frère Arnaud de Bedos arriva à Saint-Paul-Trois-Châteaux dans les premiers mois de l'année 1136. Ayant obtenu à Saint-Paul même, de l'évêque et de plusieurs coseigneurs de la ville, l'église de Saint-Jean avec un palais contigu et toutes les places attenantes (19 mars 1136), il fonda de là une maison rurale sur le territoire de Richerenches, dans la seigneurie de Bourbouton, entre Saint-Paul et Valréas.

On peut supposer que le territoire en question lui avait été proposé à cet effet par l'évêque de Saint-Paul, Pons de Grillon. C'est en tout cas sur le conseil de ce dernier que le principal seigneur de l'endroit, Hugues de Bourbouton, se décida à y établir la milice. Il obtint pour cela l'adhésion de plusieurs de ses cohéritiers ou vassaux et les amena à passer avec lui, entre mars et septembre 1136, un acte collectif qui portait donation au Temple, entre les mains d'Arnaud de Bedos, d'une notable partie des droits et des terres dudit lieu.



II

Les commanderies de Richerenches, Orange, Roaix,
Villedieu et leurs possessions.

Arnaud de Bedos entreprit aussitôt, à Richerenches, la construction d'une maison dont il est fait mention à partir du 16 janvier 1138. Le premier commandeur de cette maison, si l'on excepte Arnaud de Bedos, qui était maître provincial, fut Hugues de Panas. Mais celui-ci devait être remplacé, avant le 6 juin 1143, par Hugues de Bourbouton lui-même, qui s'était affilié à la milice en 1138.

Hugues de Bourbouton ne cessa, sa vie durant, d'agrandir et d'enrichir, par tous les moyens, la maison dont il avait été, en fait, le véritable fondateur. Lorsque sa mort survint, vers le mois de juin 1151, il avait remembré, au nom de cette maison, une grande partie des fractions de seigneurie, des terres réservées et des tenures de Bourbouton. Cependant sa tâche n'était pas achevée. Elle fut reprise par ses successeurs et régulièrement poursuivie jusqu'au début du XIII^e siècle. Nous n'avons pas la possibilité de savoir ce qui se passa ensuite car notre documentation sur Richerenches devient très fragmentaire après 1214.

Les Templiers ne se contentèrent pas de remembrer la seigneurie et les terres de Bourbouton. Ils acquirent aussi toutes sortes de biens en dehors des limites de ce territoire; non seulement dans la plupart des localités voisines, mais encore bien au delà, jusque dans la région de Montélimar et de Bourdeaux.

Ces acquisitions, effectuées simultanément avec les opérations de Bourbouton, leur permirent de prendre pied à Colonzelle, Alcion (Sainte-Cécile), La Garde-Paréol, « Brente », Montségur, Grignan, Chantemerle, Visan, Grillon, Valréas, Saint-Marcellin-les-Vaison, Bouchet — pour ne citer que les localités rentrant dans les limites que nous nous sommes assignées (2) — et de s'établir beaucoup plus solidement à Orange, Roaix et ailleurs encore, où ils créèrent, avec des biens prélevés sur Richerenches, de petites commanderies que nous étudierons séparément.

Le démembrement d'une partie des possessions de la maison du Temple de Richerenches au profit de nouveaux établissements ne signifie pas que ladite maison ait perdu immédiatement le contrôle de ces possessions. Il ne s'agissait, à l'origine, que d'une

(2) Nous signalerons, dans un chapitre particulier (Les maisons et les possessions du Temple aux abords de la Provence), les localités où les commandeurs de Richerenches s'établirent en dehors de la Provence, du Comtat et des terres « adjacentes ».

décentralisation de certains pouvoirs des précepteurs de Richerenches. Ceux-ci continuèrent à figurer aux actes les plus importants passés en faveur des maisons fondées sous leur égide.

Richerenches fait donc figure de préceptorale et ses maîtres paraissent avoir eu, dans leur zone d'influence, la plupart des maisons du Temple sises au nord de la basse Durance. Mais il ne semble pas que ce rôle prépondérant ait pu s'affirmer longtemps. Certaines des maisons que l'Ordre avait créées un peu partout en Provence, vers le milieu du XII^e siècle, s'étaient, en effet, développées avec un tel succès qu'elles devinrent bien vite, pour la milice, des centres d'activité beaucoup plus importants que ce premier établissement.

2) Orange

Les Templiers prirent pied dans la ville d'Orange le 17 novembre 1136, comme donataires de la puissante dame Tiburge d'Orange. Plusieurs coseigneurs (?) de la ville leur cédèrent en outre, le 26 septembre 1138, quelques droits sur les Arènes. Arnaud de Bedos, qui reçut les donations de Tiburge et de ces derniers, bénéficia, là aussi, du concours agissant du clergé local. Il effectuait ses opérations au nom de la maison de Richerenches.

Cependant, les biens que les frères de cette maison continuèrent d'acquérir à Orange, *extra et intra muros*, devaient revêtir bientôt assez d'importance pour constituer l'apanage d'un nouvel établissement de l'Ordre. Un acte non daté, mais qui peut se situer entre 1155 et 1165, nous permet en effet de constater qu'il existait alors, dans Orange, une maison du Temple, et que celle-ci avait à sa tête un commandeur particulier : le frère Marcel. Il semble, toutefois, que ladite maison resta, dans une certaine mesure, sous la dépendance des précepteurs de Richerenches, aussi longtemps du moins que Richerenches put faire figure de préceptorale. Des rapports étroits existèrent également entre la commanderie d'Orange et celle de Roaix dont il sera question ci-après.

L'état fragmentaire des archives de la commanderie d'Orange ne nous permet guère de suivre, jusque dans le détail, les différentes phases de sa formation. D'après les rares actes dont on dispose, cette commanderie n'aurait pas eu de nombreuses possessions en dehors du territoire même d'Orange. C'est à peine si on lui décou-

vre quelques biens à Jonquières et à Camaret. Mais comment ne pas supposer que l'autorisation donnée par Guillaume de Baux, Tiburge et Raimbaud d'Orange, aux Templiers, en 1205, d'acheter dans le territoire d'Orange, à Jonquières et à Courthézon, tout ce qu'ils désiraient, même si leurs achats devaient s'élever à 20.000 sous, fut le prélude d'une importante opération foncière de l'Ordre.

3) Roaix

La milice du Temple fut appelée à Roaix, le 26 février 1138, par l'évêque de Vaison, Bérenger, et par plusieurs seigneurs co-allentiers de la localité. Ceux-ci lui donnèrent collectivement la part de franc-alleu qu'ils avaient sur un territoire contigu notamment aux limites de Buisson, ainsi que le droit de pâture sur toutes leurs terres et la possibilité d'acquérir les fiefs tenus pour eux dans les territoires de Roaix et de *Rovorio* (3). Quelques-uns de ces fiefs furent aussitôt vendus à l'Ordre. L'évêque Bérenger abandonna aux Templiers, de son côté, la dime des terres qu'ils venaient d'acquérir « de lui et des autres donateurs », celle des biens qui pourraient encore tomber entre leurs mains, et une condamine tenue pour lui au quartier de Volpillac (4). Il leur fit en outre céder des terres qui touchaient ladite condamine et les autorisa à construire, dans le territoire de Roaix, à l'endroit qu'ils jugeraient convenable, une église et un cimetière dont ils auraient la pleine jouissance.

Ainsi les Templiers se trouvèrent d'emblée en possession d'une partie importante des droits seigneuriaux comme du domaine utile de Roaix. Et Arnaud de Bedos, « maître et baile » de la milice, qui reçut ces biens au nom de l'Ordre, put y entreprendre sans retard, non loin des moulins de l'Ouvèze, la construction d'une nouvelle maison. Cette maison était virtuellement achevée le 3 juin 1141, date à laquelle l'évêque Bérenger donna une île de l'Ouvèze à son premier administrateur connu : Geoffroi de Saint-Saturnin, « frère et ministre de la maison de Roaix ».

Jusqu'en 1231, donc pendant près d'un siècle, les commandeurs de Roaix travaillèrent sans désespérer au remembrement

(3) de Rovorio, Rovor, Rours, Roure Sauner (Le Rouvillier, au N.-O. de Vaison (?)).

(4) Volpillac, Volpilio.

des autres parcelles de la seigneurie et du domaine de ce pays. Ils se répandirent par ailleurs, avec plus ou moins de succès, sur les territoires voisins de : Buisson, Vaison, Séguret, Rasteau, Saint-Roman-de-Malegarde, Gigondas, Violès, Cairanne, Travaillan, Sérignan et Saint-Marcellin-de-Vaison (ici par substitution à la maison de Richerenches qui y fut donataire).

La maison de Roaix eut toujours des commandeurs en propre, ou tout au moins des sous-commandeurs. Mais elle releva quand même des précepteurs de Richerenches pour un temps; nous avons déjà signalé que des rapports très étroits s'établirent, par la suite, entre cette maison et celle d'Orange. Enfin, des établissements sur lesquels nous sommes mal renseigné (Villedieu-Buisson et Beaulieu-Mirabel) furent constitués aux environs immédiats de Roaix avec des biens primitivement acquis par les Templiers dudit lieu.

Rien ne nous permet de dire la place que tint la maison de Roaix dans l'histoire régionale de la milice après septembre 1231, date du dernier acte figurant à son cartulaire.

4) *Avignon*

La donation au Temple, par l'évêque d'Avignon, en 1130, de l'église Saint-Jean-Baptiste, ne peut être considérée, en admettant qu'elle ait vraiment eu lieu, comme la charte de l'établissement de l'Ordre dans cette ville. En fait, la milice ne paraît s'être fixée à Avignon que vers 1150 (quelques documents, sans y signaler expressément sa présence, la comprennent alors parmi les institutions religieuses auxquelles certains tenanciers ne pouvaient aliéner leurs biens). Et l'on doit même attendre jusqu'en 1174 un acte où la « maison du Temple d'Avignon » soit nettement désignée. Cette maison devait être de fondation récente du reste car elle ne faisait qu'acquérir les droits qui grevaient son jardin (le jardin de l'Estel, noyau d'un important domaine qu'elle se constituera aux abords de la ville). Il ne s'agissait pas encore, au surplus, d'une maison tout à fait indépendante. D'étroits liens la rattachaient encore à la maison d'Arles : les deux établissements étaient administrés par un seul frère de l'Ordre qui s'intitulait « précepteur des maisons d'Arles et d'Avignon ».

Il faut dire, en effet, que les frères du Temple de Richerenches avaient essaimé entre temps dans la ville et le territoire d'Arles



III

Les commanderies de Saint-Gilles,
Saliers et leurs possessions,

où leur expansion fut beaucoup plus rapide qu'à Avignon. Et le commandeur d'Arles avait pris en charge les intérêts et les biens du Temple d'Avignon avant que cette ville ne devint elle-même le siège d'une véritable commanderie.

Le premier commandeur affecté spécialement à la maison du Temple d'Avignon, le frère Raimond, est cité dans un acte du 13 mars 1213/4 ; mais il y figure à côté de son maître, le commandeur d'Arles, qui reparut bien souvent d'ailleurs, au cours du XIII^e siècle, sous le titre de « commandeur d'Arles et d'Avignon ». C'est seulement lorsque Avignon passa sous la dépendance des comtes de Provence que la maison du Temple de cette ville conquit son autonomie. Elle obtint de plus, en 1273, la concession, par l'évêque d'Avignon, d'une église avec cimetière, éléments essentiels de son épanouissement.

De fait, la maison du Temple d'Avignon, bien qu'elle eût acquis de nombreux biens avant 1273, en particulier dans le quartier juif, se développa surtout après cette date, non seulement dans les murs et le territoire de la ville, mais aussi dans les localités voisines : à Villeneuve-les-Avignon, Barbentane, Graveson, Rognonas, et peut-être à Bedoin. Elle fut même donataire à Taillades, entre Cavaillon et Orgon, ce qui paraît indiquer que son activité s'exerça finalement dans des secteurs qui, auparavant, relevaient d'une autre commanderie.

Au moment de l'abolition de l'Ordre, Avignon était sans doute devenu le siège de l'un des principaux établissements que celui-ci possédait au nord de la basse Durance.

5) Châteauneuf-de-l'Isle (de Gadagne)

Les frères de la maison du Temple d'Arles reçurent de Giraud de Châteauneuf, le 23 mai 1170, contre une forte indemnité, tous les droits qu'il avait sur une terre sise *au-dessous de la maison du Temple* et contigüe, notamment, à la ferrage de Calvet.

Il ressort de cet acte que la milice s'était établie à Châteauneuf (de Gadagne) avant 1170. Les biens qu'elle avait là furent rattachés à la préceptoriale d'Arles ; et jamais, semble-t-il, la maison de Châteauneuf ne parvint à obtenir une complète indépendance. Il y eut bien, sans doute, en avril 1209, un commandeur particulier de Châteauneuf — le frère Vézian — mais en 1221, le

précepteur d'Arles vint recevoir lui-même, dans cette localité, un donateur et ses biens.

On ne possède guère de renseignements, par ailleurs, sur le développement de cette maison. Elle acquit quelques biens à l'Isle et probablement aussi à Caumont. Nous lui rattachons, mais sans preuve absolue, ceux que les frères d'Arles avaient obtenus à Bonpas, de 1197 à 1214, ainsi que la maison, l'église et l'hôpital dudit lieu (Bonpas) que l'Ordre reçut en 1276, et perdit peu de temps après, du reste, au profit des Hospitaliers.

6) Cavaillon

La maison du Temple de Cavaillon est mentionnée plusieurs fois au début du XIII^e siècle. En janvier 1203/4, son commandeur, Pons de *Neltra* (?), assiste à une transmission de biens à la maison d'Arles. Un acte intéressant l'établissement de Laurade-Tarascon est approuvé, en 1210, devant son église. Enfin, un autre de ses commandeurs, Atanulphe, est signalé, en 1217, dans le Cartulaire de Saint-Victor de Marseille. Mais aucune de ces mentions ne nous donne la moindre précision sur les origines et l'importance de ladite maison. L'Ordre fut peut-être établi à Cavaillon par Raimond de Cavaillon qui apparaît, dès 1157, parmi les frères de Saint-Gilles.

On n'est guère mieux renseigné sur la nature des biens acquis par cette maison. Tout ce que l'on peut dire, c'est qu'elle avait quelques possessions dans la ville même de Cavaillon et dans ses environs. Aicelene, femme d'Alfant Fustier, lui donna, en effet, une maison sise au lieu dit « traverse de la milice du Temple », une vigne *ad Vazelos* et une friche sur le chemin de Valcluse.

La maison du Temple de Cavaillon administrait sans doute les biens de Taillades que la commanderie d'Avignon acquit en 1286. Cette commanderie ne put recevoir les biens en question que pour le compte de la maison de Cavaillon, toute proche de Taillades, soit comme préceptorale, soit au lieu et place des frères de Cavaillon.

Nous ne savons rien sur les autres possessions extérieures de la maison de Cavaillon. Mais il semble bien qu'un regroupement de tous les biens de l'Ordre dépendant de Châteauneuf, de Bonpas et de Cavaillon ait eu lieu, vers la fin du XIII^e siècle, sous l'égide

de la maison d'Avignon. Nous tirons cette hypothèse non seulement du fait que le précepteur de cette ville fut donataire de biens sis à Taillades, mais encore de ce qu'il n'est plus question des commanderies de Cavaillon et de Châteauneuf, en 1308, dans les dossiers de saisie des biens de l'Ordre.

7) *Villedieu*

Le cartulaire de Roaix nous révèle l'existence, à Villedieu, d'une maison qui rentre dans le cadre de cette étude. Comme les affaires de ladite maison étaient gérées par un commandeur, nous avons la certitude qu'il s'agissait bien là, sinon d'une véritable commanderie, du moins d'un établissement auquel la préceptorale laissait le soin de s'administrer en propre.

On ne sait que fort peu de chose, en vérité, sur la maison de Villedieu. L'un de ses commandeurs, G. Roux, est témoin, en 1219, d'une vente faite à la maison de Roaix; un autre, Pierre Agulhon, aurait acheté de Raimbaud, seigneur du Puy, en 1270, une part de trois fiefs qui dépendaient de la seigneurie de Villedieu. Mais celui-là n'est même pas certain. Il s'agit plutôt d'un commandeur des biens de l'Hôpital, sans doute du commandeur d'Avignon.

Il est vraisemblable que le domaine de la maison de Villedieu fut formé partiellement avec les acquisitions faites à Buisson par la maison de Roaix, donc par le démembrement des possessions de cette commanderie. Une partie des biens que l'Ordre obtint à Buisson débordaient du reste sur le territoire de Villedieu. B. de Saint-Roman, par exemple, avait donné à l'Ordre, avant 1204, tout ce qu'il possédait entre la colline de Vaison, la maison de Roaix et la colline de Villedieu.

III

Les Maisons du Bas Rhône (Région d'Arles)

1) *Saint-Gilles*

On trouve, dans l'« Authentique du Cartulaire du Temple de Saint-Gilles », un acte par lequel Bernard Rolland déclare se vouer à l'Ordre et lui apporter, en donation, tout son « honneur » d'Olo-



IV

Les commanderies d'Arles, Avignon, Cavailon,
Châteauneuf-de-Gadagne, Fos, Tarascon,
Lansac, Laurade et leurs possessions.

zargues (5). Cet acte, qui n'est pas daté, peut se situer avant février 1138, année et mois où Bernard Rolland commence à figurer parmi les frères de la milice (6). Il nous permet donc d'affirmer que les Templiers s'implantèrent dans le secteur assez large que devait contrôler la maison de Saint-Gilles immédiatement après la fondation de la commanderie de Richerenches (1136), à moins que ce ne fût peu de temps avant et que l'« honneur » de Bernard Rolland ait été l'un des bienfaits recueillis par Arnaud de Bedos au cours du voyage qui le conduisit d'Espagne à Saint-Paul-Trois-Châteaux à travers le Languedoc.

Le fait que le Temple ait été donataire dans la *villa* d'Olozargues avant février 1138 n'implique pas nécessairement que l'Ordre possédât dès lors une maison à Saint-Gilles. D'autant plus que cette maison n'est pas mentionnée non plus dans le premier acte daté du même cartulaire (un acte du 19 mars 1150/1) par lequel la milice accense une maison sise devant l'église du Luc, près de Nîmes).

Nous pouvons cependant admettre que la maison du Temple de Saint-Gilles fut fondée vers le milieu du XII^e siècle au plus tard, car les frères de cette maison avaient acquis depuis un certain temps, de toute évidence, les droits et censives qu'ils possédaient à Saint-Gilles même et qu'ils échangèrent avec l'abbé de Saint-Gilles, le 23 janvier 1156/7, contre un jardin contigu à leur établissement (7).

Il ne s'agissait pas encore, bien entendu, d'une maison très importante. Elle ne possédait rien en dehors du jardin qui lui avait coûté ses directes et l'on peut penser qu'elle était seulement destinée à abriter les Templiers et les pèlerins de passage. Ses possibilités d'expansion se trouvaient en outre sensiblement réduites du fait que l'abbé de Saint-Gilles avait spécifié, en 1157, que l'Ordre ne pourrait construire, dans son jardin, ni maison, ni église, ni oratoire, ni cimetière.

(5) *de Olozanicis* : Saint-Vincent d'Olozargues, à Codognan (Gard).

(6) Il apparaît tout d'abord comme « frère de la milice », en février 1138 dans le cartulaire de Roaix, et le 15 octobre 1138 dans celui de Richerenches.

(7) L'abbé de Saint-Gilles, Pierre, avait affranchi les Templiers, en 1139, du droit de sextillage sur les blés et farines provenant de leurs terres et vendus en cette ville.

Mais les Templiers se répandirent quand même rapidement de part et d'autre du petit Rhône. Il leur était, en effet, toujours possible d'acquérir des biens entre vifs à titre onéreux ou bien encore d'obtenir, sous forme de donations, une partie des legs pieux et des fondations qu'une église et un cimetière leur eussent permis de recevoir. Le succès qu'ils remportèrent fut même tel que l'insuffisance de leur maison devint vite manifeste eu égard à leurs possessions. Aussi bien la clause restrictive de 1157 — la clause de *non aedificandi* si l'on peut dire — dut-elle être partiellement rapportée, en 1169, par un nouvel abbé de Saint-Gilles qui définit les conditions dans lesquelles la maison du Temple de ce lieu pourrait s'adjoindre une église et un cimetière.

Le frère Bernard Catalan, qui avait géré, comme « recteur » ou comme administrateur », de 1151 à 1169, les affaires du Temple de Saint-Gilles, prit alors le titre de commandeur (1170) et continua de travailler, plus activement que jamais, jusqu'en 1196, à l'accroissement et à l'enrichissement de sa maison. Sa politique d'expansion fut reprise et poursuivie longtemps encore par ses successeurs, mais avec moins de continuité cependant.

A Saint-Gilles même ou à ses abords immédiats, les acquisitions de la milice portèrent notamment sur des biens situés dans le voisinage de la commanderie et au lieu-dit Saint-Jacques. Dans les quartiers plus éloignés son emprise s'étendit principalement sur une grande partie de la rive droite du petit Rhône, entre le port de Saint-Gilles et le territoire d'Aigues-Mortes.

De l'autre côté du petit Rhône, dans les limites d'Arles, la maison du Temple de Saint-Gilles obtint des fractions importantes du fief de Saliers ainsi que certaines possessions de Trinquetaille et d'Albaron; dans le territoire des Saintes-Maries-de-la-Mer : une partie de la seigneurie de Boismieux et des terres ou des pâturages à La Vernède, Clamadour et autres lieux.

Enfin, au delà des limites de Saint-Gilles et d'Arles, elle acquit toutes sortes de biens dans un très grand nombre de villes ou *castra* que nous citerons ailleurs.

A Saliers, dans la Camargue, son action se croisa avec celle de la maison d'Arles qui débordait notamment de Méjane. De même à La Vernède-Clamadour, c'est-à-dire à la pointe ouest du territoire des Saintes-Maries. Là, il est vrai, ce ne furent pas seulement deux, mais trois et peut-être quatre maisons (Saint-Gilles, Arles, Fos et

Montpellier) qui participèrent à la formation du domaine de l'Ordre.

Le développement de la maison du Temple de Saint-Gilles atteignit de telles proportions que le démembrement de son domaine devint nécessaire. C'est ainsi que l'on vit s'ériger tour à tour une dizaine de commanderies dans la zone d'influence de cette maison et, parmi elles, la commanderie de Saliers, en Camargue. Si quelques unes de ces maisons jouirent parfois d'une indépendance relative, les autres restèrent toujours sous la tutelle des précepteurs de Saint-Gilles.

Mais la maison de Saint-Gilles ne fut pas seulement la préceptoriale des commanderies formées sous son égide. Ses maîtres paraissent avoir eu bien souvent aussi la prééminence sur ceux d'autres maisons de la rive gauche et de la rive droite du Rhône (Montpellier, Lunel, Arles, Avignon, Fos...). Elle servit temporairement de siège au maître de toutes les maisons de Provence, ce terme de Provence étant pris dans le sens très large que nous avons défini plus haut.

Encore qu'elle se trouve en dehors du cadre que nous nous sommes tracé, la maison de Saint-Gilles ne peut donc être ignorée de l'histoire du Temple en Provence. C'est pourquoi nous lui avons consacré la présente notice, en la limitant toutefois à ses origines et aux grandes lignes de son développement. Pour le détail nous nous bornerons à entreprendre ici l'étude de celles de ses possessions qui étaient sises sur la rive gauche du petit-Rhône, dans les territoires d'Arles et des Saintes-Maries, sauf à revenir sommairement, dans un chapitre spécial, sur les maisons du Languedoc qui confinaient au Rhône.

2) *Saliers (Arles)*

Les Templiers de Saint-Gilles acquièrent tout d'abord dans la région de Saliers, entre 1170 et 1176, le domaine utile de plusieurs terres sises à La Croix, près du port de Saint-Gilles; le long du Rhône, c'est-à-dire dans la corrége de Saliers; à Saliers même; et à Saint-Césaire-Boarenc ou Bur.

En vendant aux frères de la milice, en 1176, les droits qu'il avait sur quelques unes de ces terres, Bertrand Bellarot amorça, par ailleurs, une série de concessions qui permirent à l'Ordre de

mettre la main sur plusieurs fractions du fief de Saliers. Les plus importantes de ces acquisitions furent réalisées en 1192.

Au fur et à mesure qu'elle remembrait ces parts de fief, la milice du Temple de Saint-Gilles continuait d'arrondir ou d'accroître les premiers éléments de son domaine propre, dans tous les lieux sus-indiqués, et s'établissait, par ailleurs, à Malconseil (également dans la corrège de Saliers), Figarès, Albaron, Pharaon ou Faraud, *La Spessada*, etc...).

Ces possessions formèrent le manse de Saliers où le Temple construisit lui-même, avant 1200, sur les terres de Bertrand de Maroc, l'un des seigneurs de l'endroit, une maison qui fut bientôt érigée en commanderie. Guillaume *Asimundi* ou *Aucimundi*, premier administrateur connu de cette maison, figure dans les actes à partir de 1228.

La commanderie de Saliers possédait au moins une grande annexe à Bur-Saint-Césaire. On lui confia de plus la gestion des possessions importantes que la maison du Temple de Saint-Gilles avaient acquises à Port-Arnaud, sur les lisières du Rhône, au N.-E. du territoire de Saliers, et à Boismeaux, dans le territoire des Saintes-Maries, entre le petit-Rhône et le marais de La Sigoulette. Elle ne réussit cependant pas à obtenir son indépendance vis-à-vis des précepteurs de Saint-Gilles.

3) Arles

Le premier acte relatif à la maison du Temple d'Arles n'est pas daté. On y lit qu'un personnage nommé Guiran avait donné aux frères de la milice, à titre d'échange, une terre voisine de leur établissement. Cet établissement était alors géré par le frère Bernard Rolland qui, après s'être voué à l'Ordre en lui donnant des biens dans la zone d'influence de Saint-Gilles, avait assisté comme Templier, dès 1138, aux principaux actes constitutifs des maisons de Richerenches et de Roaix. Il est vraisemblable que Bernard Rolland s'en était allé aussi, peu de temps après, probablement entre 1138 et 1143, jeter les fondements de la maison d'Arles. Nous disons 1143 parce que, si l'on en juge par le sens général de leur expansion en direction de l'Est, les Templiers qui essayèrent dans la région d'Aix à cette dernière date devaient venir

d'Arles. Ce n'est là qu'une très fragile hypothèse. Mais elle se trouve confirmée, quant à la date, par un acte de juin 1146. Cet acte — la vente d'une vigne aux frères de la maison d'Arles — nous apprend en effet que ladite maison était alors très importante (elle comprenait un précepteur : le frère Bernard de Calador, un chapelain et dix autres frères) et datait certainement déjà de quelques années. On doit également signaler — toujours dans le même ordre d'idées — que la ville d'Arles fut choisie, en décembre 1142, comme siège du premier chapitre provincial de l'Ordre.

Il est vrai que l'on ne trouve plus aucune mention du précepteur ou commandeur particulier d'Arles dans le quart de siècle qui s'ensuit — même pas en 1152 lorsque l'archevêque d'Arles permet à la maison de posséder un cimetière à côté de son oratoire (l'acte fut reçu par le maître de Provence). Mais cela tient uniquement à ce que l'on omettait, à cette époque, d'appeler précepteur, sur les parchemins, ce même Bernard de Calador, bien qu'il figurât toujours en tête des frères Templiers d'Arles, du moins jusqu'en 1170, date à laquelle il disparaît après avoir été désigné, une fois encore, sous son titre.

En août 1175, en revanche, nous avons deux frères de l'Ordre, Bertrand *Gadaldus* et Bertrand de Venterol, qui s'intitulent simultanément commandeurs d'Arles. L'apparition de deux commandeurs à la tête de cette maison est le signe évident de son développement. De fait, les Templiers d'Arles avaient acquis de nombreux biens, entre temps, tant en Arles même et dans son territoire qu'à Châteauneuf-de-Gadagne, où nous les avons vus fonder une maison annexe.

Ce n'était là toutefois que l'amorce d'un vaste mouvement d'extension territoriale qui devait atteindre son apogée dans la première moitié du XIII^e siècle et au cours duquel l'Ordre s'implanta un peu partout dans le territoire d'Arles : à Trébon et à *Rupta* (La Route ?), dans la Crau (à Pernes, Dézeauxes, Saint-Martin...), dans la Camargue (à Paulon, Méjane), à Aureille, Fontvieille, Eyguières, aux Baux, aux Saintes-Maries-de-la-Mer (à La Vernède et autres lieux), et plus solidement encore à Tarascon (à Laurade et à Lansac, en particulier, dans le territoire de cette ville).

Des commanderies furent même établies à Tarascon, Laurade et Lansac. Mais elles ne réussirent pas à se détacher de la maison

d'Arles qui fut, comme Richerenches et Saint-Gilles, une importante préceptorale régionale.

On a vu que les Templiers de Saint-Gilles rencontrèrent ceux de la maison d'Arles dans leur emprise foncière sur la Camargue, notamment à Saliers et aux Saintes-Maries. Il en résulta un certain chevauchement ou enchevêtrement de leurs droits ou de leurs terres. Mais les deux maisons s'étaient probablement accordées à ce sujet car, tacitement, comme si elle eût agi pour son propre compte, la maison d'Arles achetait parfois des biens qui revenaient en fait à la maison de Saint-Gilles, de sorte qu'il est indispensable d'étudier parallèlement l'activité des deux commanderies si l'on veut avoir une vue d'ensemble aussi exacte que possible sur les acquisitions faites par l'Ordre dans cette région.

Plus au sud, aux limites de la Crau, il n'est pas aisé non plus de tracer une ligne de démarcation bien nette entre les possessions de la maison d'Arles et celles de la maison de Fos, dont les origines sont impossibles à démêler, mais qui fut probablement créée sous l'égide des précepteurs arlésiens.

L'autorité des précepteurs d'Arles s'étendit temporairement aussi sur plusieurs maisons situées au nord de la basse Durance, et bien au delà de Châteauneuf-de-Gadagne. La maison d'Avignon, nous l'avons déjà signalé, fut unie à la maison d'Arles par le lien d'un commandeur commun jusque dans la deuxième moitié du XIII^e siècle. Et ce commandeur semble même avoir eu quelques droits de regard sur les premières commanderies de l'Ordre (Richerenches et Roaix) alors déchues de leur importance.

4) *Tarascon*

En janvier 1202/3, Guillaume Barral reconnut avoir donné aux Templiers, dix ans plus tôt, un immeuble contigu à leur maison de Tarascon. Il n'est pas possible de déterminer si cette maison existait déjà en 1193 où si les frères de l'Ordre la fondèrent entre 1193 et 1203 à côté de l'immeuble qu'ils obtinrent de Guillaume Barral. Mais il est certain que le Temple avait pris pied à Tarascon même dès l'année 1193. On peut penser qu'il y fut également donataire, vers cette époque, de deux immeubles de Rostang Barral et des droits que le marquis de Provence avait sur ces immeubles.

La maison du Temple de Tarascon ne prit un réel essor qu'au début du XIII^e siècle, grâce surtout à l'activité d'un certain Catalan, qui s'affilia à l'Ordre comme donateur, en 1202, après lui avoir servi de baile, et qui ne cessa, jusqu'en 1215, de lui obtenir, *urbi et orbi*, des biens de toute nature, jetant en particulier les bases de plusieurs centres d'exploitation (à Virles, Saint-Georges, etc...). Quelques uns des biens acquis par la milice en territoire de Tarascon, aux confins d'Arles, furent rattachés au manse de Trébon et relevèrent par là de la commanderie d'Arles.

Catalan ne porta jamais aucun titre. Il ne fut que le représentant ou le délégué, à Tarascon, de la maison d'Arles, dont le chef, Guillaume de Saignon, s'intitulait, en février 1204/5, « commandeur de la maison d'Arles et de la maison de Tarascon ». Par la suite on trouve cependant des commandeurs particuliers à Tarascon. Le premier d'entre eux, Raimond, figure dans un acte du 28 novembre 1245. Mais en fait la maison et les commandeurs de Tarascon restèrent toujours dans la dépendance des précepteurs d'Arles.

Nous étudions ci-après les maisons du Temple de Laurade et de Lansac situées dans le territoire de Tarascon.

5) Laurade (Tarascon)

Hugues Ricard donne aux Templiers, en juillet 1196, quelques terres sises à *La Orada* (probablement Laurade). Et Raimond Gantelme leur confirme, en juin 1203, plusieurs acquisitions qu'ils ont faites dans le fief de sa femme, Marie d'Ampus, et celles qu'ils pourront faire, à titre gratuit, dans un fief de Laurade qui lui appartient en propre.

On ne sait au juste en quoi consistaient les biens de Laurade avant 1203; mais on ne saurait douter qu'ils fussent déjà importants puisqu'ils étaient administrés à cette date par un commandeur particulier, le frère Establel, établi à Laurade même.

Usant de la faculté que Raimond Gantelme venait de lui accorder, la milice acquit à Laurade, de 1206 à 1209, une série de biens contigus, pour la plupart, à son domaine initial. Elle modifia notablement ensuite, par voie d'échanges, la composition de ce domaine.

La maison du Temple de Laurade comme celle de Tarascon

était rattachée à la préceptorale d'Arles et ne s'affranchit jamais de cette tutelle. Dans la deuxième moitié du XIII^e siècle son commandeur gérait également la maison voisine de Lansac.

6) *Lansac (Tarascon, Fontvieille, Les Baux)*

La *villa* de Lansac fut « donnée » aux Templiers, le 23 novembre 1234, par Hugues de Baux. Il ne s'agissait pas là d'une donation spontanée et désintéressée. Hugues de Baux avait dû emprunter au Temple une somme de 100.000 sous pour éteindre ses dettes et il avait gagé à l'Ordre, en garantie de cette somme, un certain nombre de biens parmi lesquels Trinquetteille, Méjane et Villeneuve. La donation de Lansac, qui était définitive et non provisoire comme l'engagement de ces dernières localités, indemnisa sans doute le Temple du service qu'il avait rendu à Hugues de Baux. Lansac figurait d'ailleurs aussi parmi les localités hypothéquées aux créanciers dudit Hugues et que le prêt de l'Ordre permit de rédimier.

Il semble que les Templiers, déjà pourvus de biens dans le voisinage, à Fontvieille et aux Baux, se soient installés, à Lansac, dans la maison seigneuriale (sur un manse important) et qu'ils l'aient transformée en commanderie, se substituant purement et simplement à leur donateur pour la perception des droits et la mise en valeur du domaine réservé.

En tout cas, ils eurent pour le moins un représentant en permanence dans la localité, parfois un commandeur, comme le frère Bertrand Florence en 1266. Ce commandeur, qui était du reste le même que celui de Laurade, n'obtint jamais une indépendance absolue. Il relevait de la préceptorale d'Arles.

7) *Fos*

Raimond de Saint-Andiol légua à la « milice de Fos », en mars 1204 ou 1205, une somme de 1.000 sous à prendre sur ce qui lui était dû par la maison du Temple d'Arles; et Hugues de Baux décida, en mars 1216/7 (?), que les troupeaux des maisons du Temple d'Arles et de Fos ne paieraient désormais qu'un seul droit de pacage sur toutes ses terres.

Nous ne savons rien sur les origines de la maison de Fos dont l'existence nous est ainsi révélée.

Les Templiers d'Arles ayant acquis, vers 1223 et en 1259, quelques biens placés sous la domination des seigneurs de Fos (à La Roubine de Jourdan, à Torrentas, à Léols), on pourrait supposer que la maison du Temple de Fos avait été fondée sous leur égide — et c'est vraisemblable — mais ils agirent là pour leur propre compte, selon toute apparence, et aucun document ne nous dit, par ailleurs, qu'ils soient jamais intervenus au nom de la maison de Fos. Il a pu se produire, aux limites d'Arles et de Fos, comme en tant d'autres lieux, un certain enchevêtrement des biens de chacune des deux maisons.

En 1274, par contre, les consuls d'Arles firent condamner aux peines de ban les maisons de Fos et de Saint-Gilles (en réalité de Saliers) dont les troupes s'étaient aventurés sur leurs communaux et c'est alors le chambrier de la maison de Saint-Gilles qui prit la défense des deux maisons, d'où l'on pourrait inférer que les Templiers de Fos étaient plutôt rattachés à la préceptoriale de Saint-Gilles, mais ici encore la chose est douteuse, car le chambrier de Saint-Gilles était sans doute, en l'occurrence, le représentant de l'Ordre et non celui de ladite préceptoriale.

Quoi qu'il en fût, la maison du Temple de Fos eut une vie propre et, comme Saliers, des commandeurs particuliers. Michael, le premier d'entre eux — pour nous du moins — est cité dans l'acte de mars 1216/7 déjà mentionné.

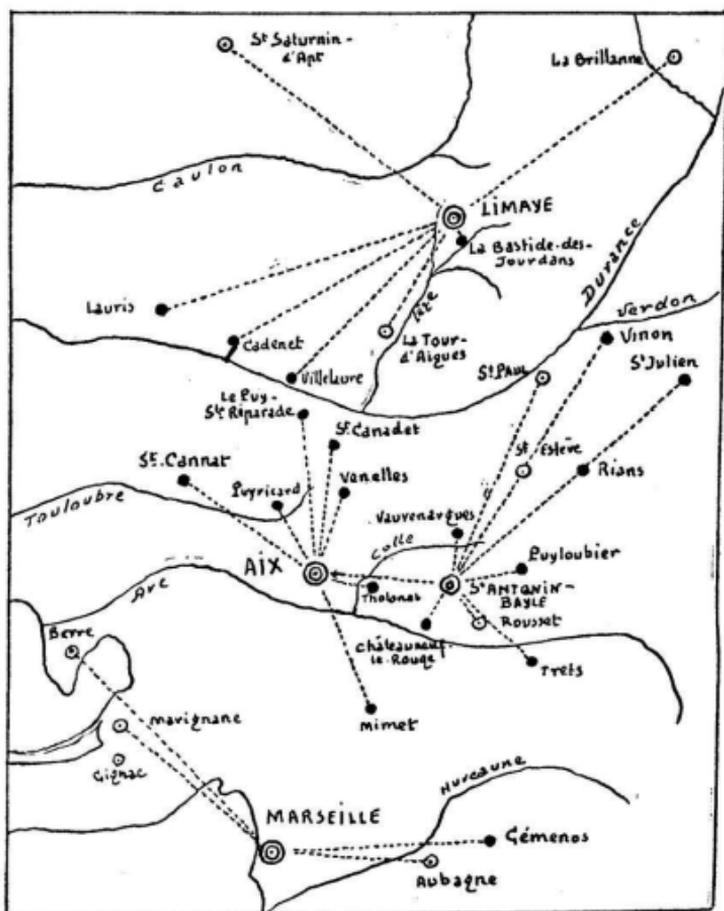
On ne possède pas non plus de détails sur le développement de cette maison. Mais l'inventaire de ses possessions, dressé en 1308, nous permet de constater qu'elle avait acquis des biens très importants à Fos même et, au delà du territoire de cette localité, en Arles (dans la Crau), à (Port de) Bouc, aux Martigues, à Istres, Saint-Mitre, Châteauvieux, Châteauneuf-des-Martigues et Gignac.

IV

Les Maisons de la région d'Aix-Marseille

1) *Bayle (Saint-Antonin)*

Pierre Roger, « frère et ministre » de la milice du Temple, fut donataire, le 16 décembre 1143, des droits que Marie, femme de P. Geoffroi, et Roubaud d'Aubagne, possédaient sur des terres de Puylobier, dans le voisinage de Saint-Antonin.



V

les commanderies d'Aix, Bayle (Saint-Antonin), Marseille, Limaye (la Bastide-des-Jourdans) et leurs possessions.

On peut supposer que cette donation contribua, pour une large part, à la formation du domaine initial de la maison de Bayle, située, précisément, en territoire de Saint-Antonin, et dont l'existence nous est révélée, en décembre 1170, par le règlement arbitral d'un litige pendant entre ladite maison et les moines de Saint-Victor.

Il n'y a rien dans le règlement précité qui puisse nous éclairer sur la fondation de cet établissement. On y relève seulement que la maison de Bayle était déjà administrée par un « maître », Foulques de Bras, et que l'un de ses premiers bienfaiteurs, fut un certain R. Gauceran. Mais un archiviste du grand prieuré de Saint-Gilles écrivit, au XVIII^e siècle, d'après un acte non retrouvé, que la terre de Bayle avait été donnée au Temple, en 1143, par Pons, abbé de Montmajour.

La maison de Bayle arrondit ses possessions fondamentales de Puylobier et de Saint-Antonin, acquit des biens dans les localités voisines de Rousset, Châteauneuf-le-Rouge, Trets; et paraît même avoir eu quelque temps, dans sa dépendance, certaines terres d'Aix. Mais on finit par la rattacher elle-même, vers la fin du XIII^e siècle, à la préceptoriale de cette ville.

Nous compterons encore, parmi ses possessions extérieures, sous toutes réserves cependant et jusqu'à plus ample informé, les biens que le Temple avait obtenus à Saint-Paul-les-Durance, Vinon, Saint-Julien, Vauvenargues et Saint-Estève, dans le val de Rians. Aucun texte, en effet, ne permet d'incorporer ces biens à l'une ou l'autre des commanderies qui pourraient les revendiquer (Aix, Bras ou Limaye) alors que le rattachement à Bayle peut se justifier par l'ancienneté de cette maison et sa situation géographique vis-à-vis des dites localités.

2) Aix

On ne sait au juste ni quand ni comment les Templiers se fixèrent à Aix. Ce fut en tout cas avant le 18 février 1175/6, date à laquelle les biens qu'ils y possédaient sont mentionnés pour la première fois. Ils servirent de caution à un accord passé entre l'Ordre du Temple et les moines de Saint-Victor.

Cet Ordre paraît avoir reçu d'autre part, dans la même année, le 25 juin 1176, du Comte de Provence, un domaine sis au terroir

d'Aix (l'acte en question n'est connu que par une analyse).

En 1191, un litige oppose les frères de la milice au clergé de la ville relativement à l'église qu'ils viennent d'y faire édifier bien qu'ils en possèdent une autre non loin de là (à moins de deux lieues : probablement à Bayle).

Il n'est pas sûr que la milice ait eu, dès lors, une commanderie à Aix. Sans doute Urbain III écrivit-il, entre 1185 et 1187, aux « frères de la milice du Temple demeurant à Aix », et la donation précitée de 1176 parle-t-elle de la « maison » d'Aix. Mais G. Manarin et sa femme vendirent au commandeur de Bayle — et non à celui d'Aix — le 4 avril 1206, un champ sis *ad Solum*, en territoire d'Aix. L'on ne peut, du reste, identifier aucun commandeur d'Aix avant 1217, alors que la maison et le commandeur de Bayle sont cités à partir de 1170. Et le fait que les Templiers aient été invités par le souverain pontife, le 25 avril 1191, à faire démolir leur église d'Aix semble bien indiquer qu'ils ne purent s'établir dans cette ville comme ils l'auraient voulu en raison de l'opposition du clergé local. C'est seulement dans le premier quart du XIII^e siècle (en mai 1213) qu'un accord put être réalisé entre l'église d'Aix et les Templiers au sujet de l'oratoire et du cimetière de ces derniers.

Ces difficultés initiales ne paraissent pas avoir gêné beaucoup le développement de l'Ordre. Il n'est guère de localités, dans les limites de l'archevêché d'Aix où il ne se soit implanté et n'ait recueilli, pour le moins, les redevances de quelques tenures. Les lacunes de notre documentation ne nous ayant pas permis de savoir dans quelles conditions et par qui lesdites tenures furent acquises, nous avons cru devoir les répartir géographiquement entre les maisons les plus voisines, c'est-à-dire entre les maisons de Fos, Bayle, Aix et Marseille, sauf à réviser cette répartition si de nouveaux documents parvenaient à nous éclairer. Les biens du Temple situés à Mimet, Puy-Ricard, Puy-Sainte-Réparate, Saint-Canadet, Saint-Cannat, Venelles et Le Tholonet ont été de la sorte rattachés à la Commanderie d'Aix.

Le premier administrateur connu de la maison du Temple de cette ville, Brun, « commandeur et baile », n'apparaît que le 12 janvier 1217. Et il y a une lacune de 40 ans entre lui et le deuxième commandeur identifié de cette maison, Jean de Mathias, qui figure dans un acte de 1257. C'est que les actes antérieurs de la comman-

derie d'Aix ont disparu, et avec eux, très certainement, les noms des commandeurs intermédiaires. Mais la maison s'est considérablement agrandie dans l'intervalle, comme on vient de le dire, et Jean de Mathias s'intitule « précepteur de la maison d'Aix et de Bayle », en 1263.

Aix n'était donc plus seulement, en 1263, le siège d'une simple commanderie, mais celui d'une préceptorale. Et d'une préceptorale dont l'autorité s'étendit même, par intermittences, sur les maisons de Saint-Maurice et de Bras. Ces derniers établissements vécurent cependant d'une vie propre, avec des commandeurs particuliers, et ne peuvent être considérés comme de simples membres-annexes de commanderie. Nous les étudierons à part, dans leur cadre régional.

3) *Marseille*

On ne sait rien de précis sur les origines de la maison du Temple de Marseille. Il est cependant certain que les frères de l'Ordre s'étaient établis dans cette ville avant 1173-1174 : un compromis fut alors réalisé, sous les auspices de l'archevêque d'Aix, Hugues, entre ces derniers et le prévôt de La Major, Guillaume, au sujet de la dîme (il est mentionné dans une bulle de 1182).

Une Bulle du pape Alexandre III avait pris sous sa protection, vers cette époque (entre 1171 et 1181), l'Eglise des frères du Temple construite au port de Marseille. Nous serions tenté de penser que c'était l'église Sainte-Marie dans laquelle Pierre de Cadenet fit une donation aux Templiers, en présence de trois frères de l'Ordre, au mois de juin 1185, avant de partir pour la terre sainte. Mais l'acte dit : *in ecclesia beate Marie de Massilia*, et il semble bien qu'il s'agissait là d'un édifice beaucoup plus important que celui du Temple.

L'archevêque d'Arles, Imbert, intervint à son tour, en avril 1201, pour arbitrer un litige qui opposait de nouveau les Templiers, d'une part, le prévôt et les chanoines de Marseille d'autre part, au sujet des droits que la chapelle de l'Ordre possédait dans les limites de la paroisse de Saint-Martin.

Il ressort des brèves indications contenues dans cet arbitrage que la maison du Temple de Marseille se trouvait pourvue de biens

assez importants et était administrée par un commandeur, le frère Gérard. Le litige durait depuis longtemps (il se rattachait à ceux que nous avons signalés, par sa nature): les parties avaient épuisé sur place toutes les possibilités de conciliation et porté l'affaire, une fois de plus, devant le Saint-Siège. C'est à la demande de celui-ci que l'archevêque d'Arles prononça son jugement.

Les documents relatifs au développement du Temple de Marseille font également défaut. Cela est d'autant plus regrettable que cette ville et son port tinrent une assez grande place, à côté de Saint-Gilles, dans l'histoire de l'Ordre. On sait toutefois que les seigneurs de Marseille accordèrent à ce dernier, en 1212, un certain nombre de privilèges touchant l'utilisation du port et que ces privilèges leur furent contestés à différentes reprises par la commune.

Nous avons rattaché à la maison du Temple de Marseille, pour les raisons déjà indiquées — et peut-être à tort — les biens que la milice possédait à Aubagne, Gémenos, Marignane et Berre. Ces deux dernières localités se trouvaient, après 1308, dans la zone d'influence des Hospitaliers de Marseille. Cela ne prouve pas absolument qu'elles fussent auparavant dépendantes du Temple de cette ville mais on ne les voit pas mentionnées, en 1308, comme Gignac, parmi les pays où les biens de la milice étaient contrôlés par la maison de Fos.

(A suivre).

J.-A. DURBEC.
